



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 42175

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber demande à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications quelles conclusions il entend tirer et quelles mesures il entend prendre en faveur des petites et moyennes industries qui consacrent en moyenne 440 heures par an soit trois mois de travail d'un salarié à temps plein pour répondre aux formulaires envoyés par l'administration pour un coût de 100 000 francs par an, chiffres résultant d'une enquête réalisée par le service des statistiques de son ministère. Or, les PMI ont maintes fois dénoncé ces excès de l'administration et proposé de faire simple et moins (harmonisation des formalités, simplification des fiches de paie...). Aussi souhaite-t-il connaître les dispositions qui sont prévues pour corriger cette situation.

Texte de la réponse

La charge que représente pour les entreprises le remplissage des formulaires administratifs, et en particulier statistiques, s'élève en moyenne à 440 heures par an pour les PMI de 20 à 500 salariés et représente un coût financier de 100 000 francs. Il va de soi que la politique du Gouvernement est de réduire ces coûts. Les résultats de cette enquête ainsi que les propositions de simplification faites par les huit mille PMI qui ont participé à cette investigation ont été transmis à l'ensemble des membres du Gouvernement. Pour ce qui concerne le ministère de l'industrie, les enquêtes statistiques ont déjà été allégées dans le passé. C'est ainsi que les entreprises employant entre 10 et 19 salariés depuis 1992 ne sont plus soumises à cette obligation. Un allègement supplémentaire de 30 % est prévu à court terme. La fusion de déclarations fiscales concernant notamment la taxe professionnelle et l'impôt sur les sociétés sera préconisée. Il a enfin été décidé de regrouper plusieurs procédures d'aides à l'innovation et à la diffusion des technologies, gérées par le ministère de l'industrie, en une procédure unique de soutien à la conquête et à la maîtrise des technologies clés pour la France.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42175

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4345

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5666